Tu as eu la rétribution de ton intention ô Yazîd ! Et ce que tu as pris est à toi ô Ma'an !

Ma’an ibn Yazîd ibn Al-Akhnas (qu’Allah l’agrée, lui et son père) relate : « Mon père Yazîd (qu’Allah l’agrée) réserva une somme d’argent (de dinars) pour en faire l’aumône et chargea une personne à la mosquée de la distribuer. Je me suis présenté à l’homme qui me la donna, puis je portai la somme à mon père qui me dit : « Par Allah ! Ce n’était pas à toi que je voulais donner cet argent ! » J'ai présenté le différend au Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) qui dit à mon père : « Tu as eu la rétribution de ton intention ô Yazîd ! Et ce que tu as pris est à toi ô Ma'an ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Yazîd ibn Al-Akhnas (qu’Allah l’agrée) sortit une somme d’argent et chargea une personne à la mosquée de la distribuer en aumône aux pauvres. Son fils Ma’an (qu’Allah l’agrée) se présenta à l’homme qui la lui donna, son père lui dit alors : « Ce n’était pas à toi que je voulais donner cet argent en aumône ! » Ils se rendirent tous les deux au Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) afin qu’il juge entre eux. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit alors : « Ô Yazîd ! Tu as eu la rétribution de ton intention car tu as donné ton aumône à un pauvre parmi les pauvres des musulmans. Quant à toi Ma’an, ce que tu as pris est à toi ! Car tu l’as obtenu d’une manière correcte ! » En effet, Ma’an, le fils de Yazîd (qu’Allah l’agrée, lui et son père) faisait partie des personnes méritant cette aumône étant donné sa situation.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4719